

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2020_028

Séance du samedi 23 mai 2020

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 15/05/2020

Présents : 19

L'an deux mille vingt et le vingt-trois mai l'assemblée régulièrement

Votants: 19

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

Pour : 19

Contre : 0

Présents : Catherine BLACLARD, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Olivier MALACHANNE, Lucie BONICEL, Sophie BOISSIER, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Gilles MERCIER, Guillaume HARVOIS, Mathieu PUCHERAL, Florence BOISSIER, Thibaud MALGOUYRES, Clara ARBOUSET, Cyril DJALMIT, Julie DELES

Secrétaire de

séance: Michèle BUISSON

Représentés:

Excusés:

Absents:

Objet: Fixation du nombre des adjoints - DE_2020_028

Monsieur Stéphan Maurin, installé immédiatement dans ses fonctions de maire de la commune de Pont de Montvert – Sud Mont Lozère, préside la suite de la séance.

Avant de procéder à l'élection des adjoints, il convient d'en déterminer le nombre.

En application des articles L.2122-7-1 du CGCT, le nombre d'adjoint est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif total de l'organe délibérant.

Le conseil municipal de Pont de Montvert – Sud Mont Lozère étant composé de 19 membres, le nombre d'adjoints au maire ne pourra excéder 5. (car 30 % de 19 = 5,7 et que le nombre d'adjoints doit être arrondi à l'entier inférieur)

Il est proposé à l'assemblée de fixer le nombre d'adjoint au maire au nombre de 5 (cinq).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

FIXE le nombre d'adjoints au maire au nombre de cinq.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Stéphan Maurin

